



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 17 avril 2019

Ordre du jour :

- 7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 et modifiant :
- 1° le Code de la sécurité sociale ;
 - 2° le Code du travail ;
 - 3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung »)
 - 4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique ;
 - 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - 7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;
 - 8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;
 - 9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 ;
 - 10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 ;
 - 11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes
- 7451 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 - 2022
- Rapporteur : Monsieur André Bauler
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : M. André Bauler, Mme Joëlle Elvinger, M. Gast Gibéryen, M. Henri Kox, Mme Josée Lorsché, M. Gilles Roth

Mme Diane Adehm remplaçant M. Laurent Mosar
M. Marc Angel remplaçant M. Yves Cruchten
M. Georges Engel remplaçant M. Alex Bodry
M. Gusty Graas remplaçant M. Arendt Guy
M. Claude Haagen remplaçant M. Franz Fayot
M. Marc Spautz remplaçant Mme Martine Hansen

Excusés : M. Guy Arendt, M. Alex Bodry, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, Mme Martine Hansen, M. Laurent Mosar

M. Laurent Besch, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1.

- 7450** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 et modifiant :**
1° le Code de la sécurité sociale ;
2° le Code du travail ;
3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung »)
4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique ;
5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;
8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;
9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 ;
10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 ;
11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes
- 7451** **Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 - 2022**

Présentation du projet de rapport

M. le Président-Rapporteur présente successivement son projet de rapport, dont notamment les recommandations (point IX.).

Il propose de procéder à plusieurs rectifications d'erreurs matérielles à l'endroit du point I. Antécédents (compléter la liste des échanges bilatéraux), à l'endroit du point VIII. Réflexions finales et à l'endroit du point IX. Recommandations (redressement de plusieurs erreurs matérielles).

Vote du projet de rapport

Le projet de rapport ainsi rectifié recueille l'assentiment de huit voix (DP, LSAP et déi gréng) contre quatre voix (ADR et CSV).

2. Divers (point ajouté)

Demande du groupe politique CSV du 11 avril 2019 sur l'évolution de la situation budgétaire

M. le Président-Rapporteur explique que le premier volet relatif à « *l'évolution des recettes et des dépenses au 31 décembre 2018 de l'administration centrale, le compte du budget de l'Etat pour 2018 au 31 décembre 2018 et la situation des recettes courantes de l'Etat au 31 mars 2019* » a déjà été évoqué lors de la réunion jointe de la Commission des Finances et du Budget et de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire du 1^{er} février 2019 consacrée à l'évolution budgétaire.

L'orateur informe les membres de la commission qu'il est proposé que le ministre des Finances et du Budget aborde le deuxième volet relatif à « *l'évolution des recettes et des dépenses au 31 mars 2019 de l'administration centrale, le compte du budget de l'Etat pour 2019 au 31 mars 2019 et la situation des recettes courantes de l'Etat au 31 mars 2018* » lors de la réunion jointe du mardi 23 avril 2019 (10h00) de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace, de la Commission des Finances et du Budget et de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale ayant pour ordre du jour la présentation du programme de stabilité et de croissance (PSC) et du programme national de réforme (PNR).

Le Secrétaire-administrateur,
Laurent Besch

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
André Bauler